

LE PRÉSIDENT
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE

BERNE, le 17 janvier 1877.

Dossier 2
Lettre 153.

Confidentiel

Monsieur le Ministre,

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt de vos rapports au Département de Commerce et de ceux que vous m'avez personnellement adressés au sujet de la révision des tarifs français et des conversations que vous avez eues à ce propos. J'ai même eu l'honneur d'entretenir le Conseil fédéral de cette importante question et j'ai l'honneur de vous faire savoir aujourd'hui en son nom qu'il rend plein justice à l'énergie et à l'activité infatigable que vous déployez en cette circonstance pour protéger les intérêts suisses en jeu. Il n'en saurait douter pas nécessairement de faire ressortir que nous appuyons à tous égards les raisons que vous avez fait valoir et je ne puis vous cacher que la manière de procéder du Conseil supérieur a causé ici une surprise possible. Les assurances qui avaient été judiciairement données nous autorisent à espérer que, pour la transformation des droits à la valeur en droits spécifiques, on prendra pour base inaltérable le tarif conventionnel en vigueur entre la

Monsieur le Dr. Kern

Ministre de la Confédération suisse
Paris

Leintz



et la France. Mais nous devons constater aujourd'hui, à notre
 légitime regret, que cette transformation a eu lieu sans égard de tout
 autres principes et que le Tarif général, tel qu'il est proposé,
 consacrer des droits qui, comparativement au tarif conventionnel
 en vigueur, constitueront une aggravation très sensible précisément
 pour plusieurs branches importantes de notre industrie suisse.
 On cherche sans doute à nous tranquilliser en nous faisant
 espérer que l'on pourra revenir de ces rigueurs à l'occasion
 des négociations du nouveau traité. Mais cette consolation n'est
 pour nous que de l'air pur de papier. Car il faut considérer, d'abord
 que l'issue de ces négociations est encore absolument incertaine et
 surtout qu'un retour des droits élevés du Tarif général aux droits relativement
 modérés du Tarif conventionnel nous sera compté comme une concession
 pour laquelle on prétendra peut-être à des concessions réciproques de
 notre part. La situation dans laquelle nous nous trouverons placés, si
 les résolutions du Conseil supérieur sont adoptées par le gouvernement
 et par les Chambres, est de plus en plus difficile et l'industrie
 suisse aussi bien que nos Conseils en seront sans doute d'autant plus

présiblement exprimés que les assurances précédemment données
 par le Gouvernement français faisaient prévoir avec certitude
 une toute autre solution. Nous vous prions de ne point cacher
 aux représentants du Gouvernement français le sentiment de désillusion
sein que provoquerait fatalement un tel état de choses et dont
 les négociations à venir auraient inévitablement à souffrir.

Nous espérons toutefois que, grâce à votre activité
 et à votre habileté éprouvée, vous parviendrez encore à prévenir
 des complications aussi fâcheuses que obtenues en à l'occasion
 déjà de l'adoption du tarif général, la transformation des
 droits à la valeur en droits spécifiques ait lieu d'une manière
 plus conforme aux légitimes espérances des industries suisses
 intéressées.

Nous attendons avec impatience les communications
 ultérieures que vous aurez à nous fournir et nous vous
 prions, Monsieur le Ministre, des assurances de notre considération
 la plus distinguée.

Le Président de la Commission:

Heer